

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 décembre 2024 à 19 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

10.02 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1247626007

Approuver la convention de contribution financière d'un montant total de 15 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du projet de manipulation et d'ajustement des quais pour L'ECOLE DE VOILE DE LACHINE INC., répartie sur les années 2024, 2025 et 2026

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1244076014

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2024 au 30 avril 2025 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2024-2025 »

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1246179009

Octroyer une aide financière à quatorze (14) organismes désignés conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif*, pour l'année 2024, pour un montant total de 51 232,50 \$

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1247464013

Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 3 950 \$ taxes incluses, si applicables

20.05 Entente

CE Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1247626008

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 49 500 \$ taxes incluses, en provenance de l'organisme Sports et Loisirs de l'île de Montréal (SLIM) pour la mise en œuvre du projet, soit organiser de l'animation hivernale avec prêt d'équipement gratuit au parc Michel-Ménard et au parc Kirkland entre le 10 janvier et le 31 mars 2025 et approuver à cette fin le projet d'entente

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1245412008

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Lachine et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1246179010

Accepter, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine, dans le cadre du programme de mise à niveau des Maisons de la culture. Mandater le Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine

30.03 Administration - Adhésion / Cotisation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1247131005

Approuver les frais de participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et autorisation de dépense jusqu'à 2 500 \$, taxes incluses

30.04 Reddition de comptes

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1241633007

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement du personnel pour la période du 22 octobre au 20 novembre 2024

30.05 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1247865012

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1244776009

Adoption sans changement - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2025 (T-25-01)*

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1244776008

Adoption sans changement - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025 (T-25-02)*

40.03 Règlement - Adoption

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1247131003

Adoption avec changement - *Règlement numéro RCA25-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation*

40.04 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1246739003

Adoption avec changement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)*

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1247626006

Édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)* de l'ordonnance OCA25-RCA25-19001-01, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis, du 10 janvier au 19 décembre 2025

40.06 Ordonnance - Domaine public

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1246901009

Édicter, en vertu des règlements *RCA09-19002-01* (Occupation temporaire du domaine public), *RCA24-19001* (Tarification pour l'exercice financier 2024) et *RCA24-19004 et RCA24-19004-01* (Nuisances) des ordonnances pour la tenue du Marché de Noël, de 11 h à 16 h, les trois premières fins de semaine de décembre 2024

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249399046

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade arrière pour l'immeuble situé au 795, avenue George-V

District(s) : du Canal

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249399047

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation (portes et fenêtres) pour l'immeuble situé au 410, 45^e Avenue

District(s) : Fort-Rolland

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1248073023

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1248073022

Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires mise à jour annuelle pour les conseillers d'arrondissements de Lachine

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1247626007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de contribution financière d'un montant total de 15 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du projet de manipulation et d'ajustement des quais pour L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC., répartie sur les années 2024, 2025 et 2026

D'approuver la convention de contribution financière entre la ville de Montréal - arrondissement de Lachine et L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. pour la réalisation du projet de manipulation et ajustement des quais pour les années 2024, 2025 et 2026;
D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$, taxes incluses, à l'organisme L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. répartie à raison de 5 000 \$ par année pour les années 2024, 2025 et 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-22 12:11

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247626007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de contribution financière d'un montant total de 15 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du projet de manipulation et d'ajustement des quais pour L'ECOLE DE VOILE DE LACHINE INC., répartie sur les années 2024, 2025 et 2026

CONTENU

CONTEXTE

Afin de permettre à l'organisme L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. d'être autonome dans ses opérations de mise en service, d'hivernisation et d'entretien des quais, une convention de contribution financière est mise en place afin de soutenir l'organisme dans ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0288 - 2024-11-04 (1245412007)

Appropriation d'une somme de 130 000 \$ du surplus de l'arrondissement pour le projet de réaménagement des quais fournis à L'ECOLE DE VOILE DE LACHINE INC. en 2024-2025 et approuver la convention de contribution financière de 130 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du projet de L'ECOLE DE VOILE DE LACHINE INC.

DESCRIPTION

Afin de réaliser sa mission, diverses manoeuvres sont requise sur une base annuelle:

- Mise à l'eau des quais, rampes, et accessoires;
- Hivernisation des quais, rampes et accessoires;
- Inspection, entretien et ajustements des quais;
- Manipulation au printemps et à l'automne des embarcations / hivernisation.

JUSTIFICATION

Afin de soutenir l'organisme dans la réalisation de ces opérations, l'arrondissement s'engage à verser une contribution financière de 5 000 \$ par année pour 2024, 2025 et 2026. L'organisme devra ajuster sa planification budgétaire afin de pouvoir assumer l'ensemble des frais reliés à ces opérations entourant les manipulations de quais, rampes, accessoires et embarcations. L'organisme détient l'expertise pour bien réaliser ce travail et le soutien financier de l'arrondissement lui permettra de réaliser ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution financière

Année	Contribution financière	Période de versement prévu
2024	5 000 \$	avant le 20 décembre 2024
2025	5 000 \$	vers 1 ^{er} mai 2025
2026	5 000 \$	vers 1 ^{er} mai 2026

Imputation budgétaire:

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000

Demande d'achat: 847341

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer la pérennité des équipements, les diverses opérations saisonnières doivent bien être effectuées par l'organisme qui détient l'expertise du domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de contribution financière à l'organisme selon les périodes de versement prévues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section -
sports_loisirs_developpement social
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-16

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1244076014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2024 au 30 avril 2025 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2024-2025 »

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2024 au 30 avril 2025;

D'accorder une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2024-2025 »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-22 12:12

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244076014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2024 au 30 avril 2025 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2024-2025 »

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine désire poursuivre le projet de déneigement dans l'arrondissement pour la saison 2024-2025.

Le projet de déneigement « Brigade neige Lachine 2024-2025 » viendra en aide aux personnes vulnérables, à mobilité réduite ou aux personnes âgées de 80 ans et plus en leur offrant la possibilité d'avoir des déplacements sécuritaires et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

L'organisme CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE a été invité à réaliser ce projet, puisqu'il gère déjà un programme de volontariat auprès des jeunes avec compensation monétaire qui pourra être bonifié afin de remplir ce mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2023-12-04 - CA23 19 0309 (1234076016)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 4 décembre 2023 au 30 avril 2024 et octroi d'une contribution financière au montant total de 12 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2023-2024 »

2022-11-07 - CA22 19 0261 (1224076014)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 novembre 2022 au 30 avril 2023 et octroi d'une contribution financière au montant total de 11 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2022-2023 »

2021-12-06 - CA21 19 0269 (1214076014)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 6 décembre 2021 au 30 avril 2022 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la

réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2021-2022 »

DESCRIPTION

La création d'une brigade neige vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade, constituée de 2 jusqu'à 12 jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, assumera le déneigement des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour 15 citoyens vulnérables, à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus, résidants de l'arrondissement de Lachine pendant 18 semaines de déneigement. Ces personnes seront référées par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Ouest-de-l'Île de Montréal ou des organismes communautaires.

Le projet vise l'insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, par exemple :

- n'étant pas prêts à occuper un emploi stable ou à participer à un programme de réinsertion;
- vivant une problématique de consommation;
- vivant une problématique de santé mentale;
- sous scolarisés;
- vivant des difficultés d'intégration sur le marché du travail.

Les participants recevront une contribution financière pour le travail réalisé durant la période hivernale. Ce projet est donc beaucoup plus qu'un service de déneigement traditionnel.

Afin d'améliorer le service et de s'ajuster à l'augmentation des coûts reliés au projet, l'organisme a fait une proposition de bonification du projet de 2 500 \$ qui sera couvert par le budget hors normes des élus. (déjà voté à la séance du conseil d'arrondissement de novembre 2024)

JUSTIFICATION

Favoriser des déplacements sécuritaires en période hivernale, à la sortie de leur résidence, de citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus;

- Favoriser l'implication citoyenne des personnes marginalisées en leur permettant de répondre à un besoin identifié par la communauté;
- Offrir aux personnes marginalisées une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires proviennent :

- du budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics 2024 (déneigement) : 10 000 \$

Compte de provenance:

2410.0010000.301418.03121.54504.014408.0000.000000.000000.000000.000000 (Déneigement travaux publics)

La somme de 10 000 \$ sera transférée dans le compte d'imputation:

2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

Demande d'achat: 847318

La contribution financière sera remise à l'organisme comme suit :

- Un premier versement au montant de 5 000 \$ dans les 30 jours de la signature de la présente convention;
- Un deuxième versement au montant de 5 000 \$, au plus tard le 30 jours après la remise du bilan final prévu pour le 30 avril 2025.

À noter que nous avons reçu l'information suivante de la part de la Concertation des arrondissements en 2022 : le budget de 10 000 \$ par arrondissement pour financer des brigades de déneigement pour soutenir les personnes vulnérables a été intégré à la bonification pour le déneigement (RFA) dans les transferts centraux des arrondissements (5 000 \$ en 2020, 5 000 \$ en 2021, 5 000 \$ en 2022 et 5 000 \$ seront versés en janvier 2023, etc). Donc, le budget est disponible dans la base budgétaire des arrondissements de manière récurrente.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet offre une expérience de travail positive et formatrice aux jeunes en plus de les soutenir dans leurs démarches de réinsertion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître aux médias locaux ainsi qu'aux résidents de l'arrondissement de Lachine le projet « Brigade neige Lachine ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention;

- Versement des contributions financières;
- Application et suivi de l'entente avec l'organisme.

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Justine ARCHAMBAULT-POITRAS, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-16

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1246179009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une aide financière à quatorze (14) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2024, pour un montant total de 51 232,50 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des quatorze (14) organismes désignés ci-dessous, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2024, pour un montant total de 51 232,50 \$:

ORGANISME	MONTANT
LACHINE CURLING CLUB INCORPORE	1 500 \$
ESCADRON 686 DORVAL-LACHINE	1 300 \$
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ECLUSIERS"	2 850 \$
GROUPE SCOUT SUMMERLEA	950 \$
KARATE-DO LACHINE	1 975 \$
BADMINTON LACHINE	875 \$
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL	50 \$
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	4 300 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	10 000 \$
LE RELAIS POPULAIRE INC.	5 000 \$
ASSOCIATION DE BASKETBALL DE LACHINE	1 150 \$
HARMONIE DE LACHINE	1 282,50 \$
CLUB ZONE DE LACHINE	10 000 \$
CDEC LASALLE-LACHINE	10 000 \$
TOTAL	51 232,50 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-22 08:14

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1246179009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une aide financière à quatorze (14) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2024, pour un montant total de 51 232,50 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement de Lachine a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

Dans le cadre de cette politique, plusieurs programmes ont également été élaborés afin d'octroyer un soutien financier aux organismes admissibles. Ce soutien a pour objectif d'assurer le maintien d'une offre de service de qualité en matière de sport, d'activité physique accessible et de culture diversifiée au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, l'arrondissement de Lachine a procédé à la reconduction de la reconnaissance à soixante-seize (76) organismes pour une durée de trois (3) ans.

Le 6 février 2023, l'arrondissement de Lachine a procédé à la reconnaissance de soixante-dix-sept (77) organismes pour une durée de trois (3) ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0289 - 2024-11-04 (1246179008)

Octroyer une aide financière à onze (11) organismes désignés conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* , pour l'année 2024, pour un montant total de 63 450 \$

CA24 19 0265 - 2024-10-07 (1246179006)

Octroi d'une aide financière à huit (8) organismes désignés conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* , pour l'année 2024, pour un montant total de 42 257,50 \$

CA24 19 0210 - 2024-08-05 (1246179005)

Octroi d'une aide financière aux deux (2) organismes désignés, soit le CLUB GYMNITOURS DE LACHINE (25 000 \$) et le CERCLE DES FERMIERES DE LACHINE (850 \$), conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif*, pour l'année 2024, pour un montant total de 25 850 \$

DESCRIPTION

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 41 600 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 4 132,50 \$
(organismes culturels)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 5 500 \$
(organismes sportifs)

LACHINE CURLING CLUB INCORPORE DA: 845949

ESCADRON 686 DORVAL-LACHINE DA: 845978

L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ECLUSIERS" DA: 845997

GROUPE SCOUT SUMMERLEA DA: 846005

KARATE-DO LACHINE DA: 846016

BADMINTON LACHINE DA: 846026

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL DA: 846034 Une erreur s'est glissée lors du calcul de la contribution financière de Parrainage civique de la Banlieue Ouest de Montréal. Un montant de 1 350 \$

a été voté lors de la séance de novembre 2024. Cependant, l'organisme doit recevoir 1 400 \$.

CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE DA: 846177

LE RELAIS POPULAIRE INC. DA: 846487

ASSOCIATION DE BASKETBALL DE LACHINE DA: 846587

CDEC LASALLE-LACHINE DA: 846784

CLUB ZONE DE LACHINE DA: 846996

LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. DA: 847057

HARMONIE DE LACHINE DA: 847420

ORGANISME	MONTANT
LACHINE CURLING CLUB INCORPORE	1 500 \$
Escadron 686 Dorval-Lachine	1 300 \$

L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ECLUSIERS"	2 850 \$
GROUPE SCOUT SUMMERLEA	950 \$
KARATÉ-DO LACHINE	1 975 \$
Badminton Lachine	875 \$
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL	50 \$
Centre de Loisirs de Lachine	4 300 \$
LE RELAIS POPULAIRE INC.	5 000 \$
ASSOCIATION DE BASKETBALL DE LACHINE	1 150 \$
CLUB ZONE DE LACHINE	10 000 \$
HARMONIE DE LACHINE	1 282,50 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	10 000 \$
CDEC LASALLE-LACHINE	10 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention viendra soutenir la mission des organismes, qui contribuent à la bonification de l'offre de services sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUCHARD
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-18

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1247464013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 3 950 \$ taxes incluses, si applicables

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 3 950 \$, taxes incluses, si applicables;

Organismes	Projets	Montant
La P'tite Maison Saint-Pierre	Fête de Noël	2 500 \$
HABITATION COMMUNAUTAIRE DE LACHINE	Souper de Noël	250 \$
Le Réveil de Lachine	Souper de Noël	500 \$
CLUB ÂGE D'OR SAINTS-ANGES DE LACHINE	Tenue de leurs activités dont danse en ligne, souper-spaghetti et souper de Noël	200 \$
Club des personnes handicapées du Lac St-Louis	Souper de Noël	200 \$
École secondaire Dalbé-Viau	Commandite pour une publicité dans l'album des finissants	300 \$
	Total	3 950 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL Le 2024-11-22 12:08

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247464013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 3 950 \$ taxes incluses, si applicables

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Organismes	Projets	Montant
La P'tite Maison Saint-Pierre	Fête de Noël	2 500 \$
Habitations Communautaires de Lachine	Souper de Noël	250 \$
Le Réveil de Lachine	Souper de Noël	500 \$
Club d'âge d'or des Saints-Anges de Lachine	Tenue de leurs activités dont danse en ligne, souper-spaghetti et souper de Noël	200 \$
Club des personnes handicapées du Lac-Saint-Louis	Souper de Noël	200 \$
École secondaire Dalbé-Viau	Commandite pour une publicité dans l'album des finissants	300 \$
	Total	3 950 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-11-19

**Dossier # : 1247626008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 49 500 \$ taxes incluses, en provenance de l'organisme Sports et Loisirs de l'île de Montréal (SLIM) pour la mise en oeuvre du projet, soit organiser de l'animation hivernale avec prêt d'équipement gratuit au parc Michel-Ménard et au parc Kirkland entre le 10 janvier et le 31 mars 2025

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. D'accepter une aide financière de 49 500 \$, taxes incluses, provenant de l'organisme « Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) » afin de soutenir la réalisation d'activités et de prêt d'équipement gratuit au parc Michel-Ménard et au parc Kirkland entre le 10 janvier et le 31 mars 2025;
2. D'approuver à cet effet, l'entente dans le cadre du programme « Circonflexe » à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine et « Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) » établissant les conditions et modalités de versement de cette aide financière;
3. D'autoriser le chef de division - Sports, loisirs et développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine, ladite entente;
4. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Il est recommandé au Comité exécutif :

Vu l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);

1. De demander au comité exécutif de modifier le budget 2024 de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 49 500 \$ taxes incluses, en provenance de l'organisme Sports et Loisirs de

l'île de Montréal (SLIM);

2. D'augmenter la base budgétaire de 2024 de l'arrondissement conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-25 15:04

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247626008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 49 500 \$ taxes incluses, en provenance de l'organisme Sports et Loisirs de l'île de Montréal (SLIM) pour la mise en oeuvre du projet, soit organiser de l'animation hivernale avec prêt d'équipement gratuit au parc Michel-Ménard et au parc Kirkland entre le 10 janvier et le 31 mars 2025

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Sports et Loisirs de l'île de Montréal (SLIM), est l'une des Unités Régionales de Loisirs et de Sport (URLS) reconnu et soutenu par le ministère de l'Éducation du Québec. Le SLIM est un organisme à but non lucratif voué, notamment, au développement et à la valorisation du loisirs, du sport, de l'activité physique et du plein air sur le territoire de l'île de Montréal.

SLIM est le responsable de la mise en oeuvre du déploiement de banques d'équipements sur son territoire. À cet égard, il coordonne notamment un programme de soutien financier dédié à la création de centrales de prêt d'équipements d'activités physiques, sportives et récréatives sur le territoire de l'île de Montréal. Le programme de soutien financier est nommé "Circonflexe".

L'arrondissement de Lachine a déposé un projet dans le cadre du programme de subvention "Circonflexe" géré par le SLIM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'arrondissement a présenté un projet au SLIM pour le déploiement de prêts d'équipements gratuits avec animation pour la saison hivernale de janvier 2025 à mars 2025 au parc Michel-Ménard et au parc Kirkland de l'arrondissement de Lachine. Le SLIM a accepté le projet déposé par l'arrondissement au montant de 49 500 \$ taxes incluses. Une entente de contribution financière au montant de 49 500 \$ toutes taxes incluses fut déposée à l'arrondissement et endossée par le chef de division - sports, loisirs et développement social le 14 novembre 2024.

JUSTIFICATION

L'objectif du programme sera de favoriser la pratique du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air pour les résidents à proximité des parcs Michel-Ménard et Kirkland. La subvention permettra le financement d'achats d'équipements de sports hivernaux tels que patins, équipements de hockey, trousse de fabrication de bonhomme de neige et raquettes pour enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention du SLIM viendra soutenir les orientations du plan de développement social de l'arrondissement de Lachine.

Les paiements totalisant 49 500 \$ seront versés selon les dispositions prévues à l'entente de la contribution financière du programme "Circonflexe".

Les paiements seront versés par chèque au nom de la Ville de Montréal et déposés dans les revenus. Par la suite, un virement devra être fait dans le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce programme de prêt d'équipement et d'animation dans les parcs Michel-Ménard et Kirkland soutient la démarche Montréal 2030 en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité et des milieux de vie sains favorisant leur bien-être et leur épanouissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme permettra aux usagers du parc de s'initier à de nouvelles activités ou sports avec le soutien d'encadrement d'animateurs de loisirs et l'accès à des équipements qu'ils pourront utiliser sans frais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de promotion sera initiée en janvier afin d'informer les citoyens de ce programme qui s'offre à eux gratuitement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Signature de l'entente avec le SLIM;
2. Appropriation budgétaire;
3. Acquisition des équipements pour la réalisation du projet;
4. Embauche des animateurs (employés auxiliaires) pour le projet;
5. Préparation de la campagne de promotion;
6. Déploiement du programme;
7. Production d'un rapport d'activités final avant le 15 juin 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA)

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section -
sports_loisirs_developpement social
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-19

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

**Dossier # : 1245412008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Lachine et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits

Il est recommandé :

1. D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de Montréal :

- Projet 1: Une place publique pour la rue Desrosiers à Saint-Pierre
- Projet 2: Prendre des grandes marches sans souci le long du bord de l'eau
- Projet 3: Des espaces rafraîchissants et ludiques pour Saint-Pierre
- Projet 4: Ville nourricière
- Projet 5: Accès AQUA
- Projet 6: Prochaine station : abris-vélos! Installation de supports à vélos sécurisés

2. De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

3. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-22 12:09

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1245412008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Lachine et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé, en 2020, la 1^{ère} édition d'un budget participatif (BP) sur l'ensemble de son territoire permettant ainsi à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en proposant des idées, puis en votant pour les projets que la Ville réalisera. Une 2^e édition a ensuite été tenue en 2021-2022. Au total, ce sont 17 projets lauréats qui ont été choisis par la population pour transformer leurs milieux de vie et qui sont aujourd'hui réalisés ou en voie de l'être.

Fort de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une 3^e édition et a réservé, pour celle-ci, à son Programme décennal d'immobilisations (PDI), une somme totale de 45 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins dix millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins.

Du 19 février au 25 mars 2024, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

À partir d'avril 2024, un travail d'analyse des 880 idées reçues s'est amorcé, selon les étapes suivantes:

1. Analyse d'admissibilité basée sur les cinq principaux critères d'admissibilité inscrits à la Charte du budget participatif de Montréal:

- Contribuer à la transition écologique et sociale de Montréal en s'inscrivant dans au moins l'un des trois thèmes identifiés plus haut;
- Viser l'intérêt collectif;
- Représenter une dépense en investissement;
- Être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou sur une propriété de la Ville;
- Pouvoir donner lieu à un projet d'envergure.

2. Priorisation, fusion, bonification et développement des idées en projets par des comités mixtes formés de représentantes et représentants de la société civile montréalaise et du personnel des 19 arrondissements.

3. Analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts, par les unités d'affaires de la Ville, des 67 projets développés à partir des idées citoyennes.

La prochaine étape étant le vote du public sur les projets à l'hiver 2025, le présent dossier décisionnel vise à approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement et à confirmer l'engagement du conseil à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. L'organisation du vote du public s'appuiera sur des efforts de promotion et de mobilisation particuliers dans les milieux prioritaires ciblés par l'indice d'équité des milieux de vie, de manière à favoriser la participation des groupes traditionnellement plus éloignés de la vie démocratique montréalaise.

En rappel : en donnant à la population le pouvoir de décider de l'affectation de l'enveloppe de 45 M\$ réservée au budget participatif cette année, et tel qu'énoncé dans la Charte du budget participatif de Montréal (3^e édition), la Ville s'est engagée à :

- désigner comme lauréats les projets ayant obtenu le plus de voix et entrant dans l'enveloppe réservée;
- débiter leur réalisation dans les deux ans suivant leur dévoilement, à les mettre en œuvre jusqu'à épuisement de l'enveloppe et à informer le public de leur état d'avancement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2023-12-11 - CM23 1319 (1233074003)

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

2023-08-22 - CM23 0961 (1239542001)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal

2021-09-07 - CA21 19 0208 (1218981009)

Réalisation du projet du Quai 34 soumis à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

2021-09-01 - CE21 1545 (1213267002)

Approuver la liste finale des projets désignés comme lauréats à l'issue du vote citoyen dans le cadre de la première édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées

2021-05-13 - CA21 19 0112 (1218981003)

Approbation de l'inscription du projet du Quai 34 sur le bulletin de vote citoyen comme projet susceptible d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Au terme de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire, de l'analyse de capacité interne de mise en œuvre et de l'évaluation des coûts réalisées par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour inscription sur le bulletin de vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal :

À noter : Les contenus descriptifs ci-bas ne sont pas les contenus finaux qui se retrouveront sur le bulletin de vote. Ils pourraient être modifiés dans un but de synthèse et d'harmonisation des contenus.

DESCRIPTIFS DES PROJETS			ASPECTS FINANCIERS
Titre	Court descriptif	Localisation envisagée	Valeur en PDI estimée lors de l'analyse de faisabilité et d'évaluation de coûts
Une place publique pour la rue Desrosiers à Saint-Pierre	Mise en place d'une place publique temporaire estivale sur la rue Desrosiers (verdissage et mobilier convivial et ludique)	Rue Desrosiers, au coin de la rue Windsor	200 000\$
Prendre des grandes marches sans souci le long du bord de l'eau	Installation de blocs sanitaires fixes avec toilettes et lavabo dans quatre parcs de l'arrondissement de Lachine	Parc Noël-Spinelli Parc Stoney Point Parc grovehill Parc du quai de la 34e Avenue (réfection)	3 270 000\$
Des espaces rafraîchissants et ludiques pour Saint-Pierre	Réaménagement du parc Kirkland (remplacement de modules de jeux et des plateaux, déminéralisation et nouvelle place publique, rénovation du chalet de parc) et bonification des installations rafraîchissantes du parc et ailleurs dans le quartier Saint-Pierre à Lachine	Parc Kirkland	5 000 000\$
Ville nourricière	Préservation du verger situé près de la Maison-Mère des Soeurs de Sainte-Anne, plantation d'autres espèces nourricières et aménagement du site avec panneaux éducatifs	Terrain de la Maison-Mère des Soeurs de Sainte-Anne (rue Provost)	600 000\$

Accès AQUA	Installation d'équipements améliorant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans trois piscines extérieures de Lachine	Parc Michel-Ménard Parc Carignan Parc Kirkland	5 000 000\$
Prochaine station : abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés	Aménagement d'un abri-vélo sécurisé près de la gare de train de Lachine d'exo (48 ^e Avenue)	Gare Lachine	850 000\$

JUSTIFICATION

Il est essentiel que le conseil d'arrondissement donne un accord formel quant à la réalisation éventuelle des projets visant son territoire, ou relevant en tout ou en partie de sa compétence, qui seront inscrits sur le bulletin de vote citoyen.

Cet engagement des instances compétentes est nécessaire en amont du vote citoyen afin d'assurer notamment une crédibilité au processus démocratique. Cet engagement se veut un signal fort à la population quant à la volonté de la Ville de Montréal de déployer les efforts nécessaires pour que les projets qu'elle choisit lors du vote voient le jour. La Ville doit donc être en accord avec les projets soumis et s'engager à les réaliser. Également, cet engagement est nécessaire puisque les unités d'affaires associées devront prendre en charge la mise en œuvre des projets lauréats (planification, conception, réalisation, entretien, etc.), et assumer tout impact que cette mise en œuvre pourrait avoir sur leur budget de fonctionnement.

Il est à noter que deux instances décisionnelles peuvent convenir si nécessaire d'un échange de services ayant pour effet de permettre à l'instance qui n'est pas compétente de réaliser le projet à la place de l'autre. La réalisation des projets (ou portions de projets) relevant de la compétence du conseil de la ville pourra donc être confiée, le cas échéant et dans un deuxième temps, à certains arrondissements selon le ou les projets lauréats concernés, en conformité avec les ententes de services convenues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservé au Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Pour tout projet désigné lauréat à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la réalisation du projet (ou de la portion du projet qui la concerne) :

- se verra virer les crédits budgétaires équivalant à la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'estimée lors de l'étape d'analyse de faisabilité et de coûts réalisée par les unités d'affaires concernées, et ce, sous réserve de disponibilité des crédits;
- devra assumer tout impact que cette réalisation (en termes de planification, conception, entretien, etc.) pourrait avoir sur son budget de fonctionnement.

Lors de ce virement de crédits, l'arrondissement devra s'engager :

- à utiliser les crédits budgétaires virés uniquement aux fins du ou des projet(s)

- lauréat(s) du budget participatif de Montréal;
- à utiliser les crédits budgétaires virés en respect des règles de capitalisation, des règles d'octroi de contrat et des règles d'approbation des dépenses par les instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal;
 - à assumer tout impact du ou des projet(s) lauréat(s) sur son budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités de Montréal 2030, des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de diminution des vulnérabilités climatiques, ainsi que des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir document joint « Grille d'analyse Montréal 2030 »).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence ou le report d'approbation de la liste des projets à soumettre au vote, tout comme l'absence ou le report de prise d'engagement, par les instances responsables de chacun des projets selon leurs compétences respectives, quant à la réalisation de ceux qui remporteront la faveur du public, pourrait compromettre la tenue prévue, à l'hiver 2025, du vote citoyen, phase cruciale du budget participatif de Montréal.

Le bon déroulement de cette phase, et la garantie offerte à la population que les projets qu'elle sélectionne seront bel et bien réalisés, sont essentiels pour maintenir la confiance du public envers la capacité de la Ville à honorer ses engagements en matière de démocratie et de participation citoyenne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service des ressources humaines et des communications (SRHC) de la Ville de Montréal, en collaboration avec les services de communications en arrondissements, pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais, ainsi qu'auprès des groupes ciblés pour cette édition, notamment les jeunes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2025 : vote citoyen

- À la suite du vote : confirmation, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, des projets lauréats, annonce publique et amorce de leur réalisation par les unités d'affaires concernées*

*La réalisation des projets lauréats doit être amorcée dans les deux ans suivant leur annonce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam LAFORCE, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LACHANCE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice

Le : 2024-11-18



Dossier # : 1246179010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine, dans le cadre du programme de mise à niveau des Maisons de la culture. Mandater le Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine

Il est recommandé :

1. d'accepter l'offre de services du Service de la culture dans le cadre du programme de mise à niveau des Maisons de la culture;
2. de mandater le Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-25 15:06

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1246179010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine, dans le cadre du programme de mise à niveau des Maisons de la culture. Mandater le Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

L'Entrepôt-maison de la culture de Lachine a ouvert ses portes en 2001 à la suite de travaux de transformation d'un bâtiment érigé vers 1862. L'arrondissement de Lachine et le Service de la culture de la Ville-Centre souhaitent moderniser les installations de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine. Le projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine est le troisième projet qui sera réalisé dans le cadre du programme de mise à niveau mis en place par le Service de la culture de la Ville-centre.

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'accepter l'offre de services et de mandater le Service de la culture de la Ville-Centre pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), dans le cadre du Programme de mise à niveau des Maisons de la culture. La gestion globale du projet sera réalisée par le Service de la culture de la Ville-Centre en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière selon leur champ de compétence respectif, en concertation avec l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0936 - 2023-08-21 (1231567001)

Offrir aux arrondissements concernés, la prise en charge par le Service de la culture de la gestion globale des projets dans le cadre du Programme de mise à niveau des Maisons de la culture, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

CE23 1265 - 2023-08-09 (1231567001)

Offrir aux arrondissements concernés la prise en charge par le Service de la culture de la gestion globale des projets dans le cadre du programme de mise à niveau des Maisons de la culture, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c.C-11.4)

DESCRIPTION

Le Service de la culture de la Ville-centre a mis en place le Programme de mise à niveau des Maisons de la culture visant à maintenir sur l'ensemble du territoire, un réseau d'infrastructures culturelles adéquates et suivant les cinq (5) axes d'intervention suivants :

- L'accessibilité universelle;
- Les espaces culturels publics;
- Le mobilier;
- Les espaces extérieurs;
- La signalétique et l'expérience culturelle.

Le Programme de mise à niveau des Maisons de la culture a été élaboré dans le respect des différents encadrements de la Ville de Montréal et afin de répondre au plan stratégique Montréal 2030, ainsi qu'à la Vision de développement 2022-2030 des Maisons de la culture. Ce Programme contribuera à l'épanouissement de la vie culturelle, éducative, sociale et communautaire de la société montréalaise.

La mise à niveau des Maisons de la culture consiste à actualiser un lieu existant d'un point de vue culturel, à le consolider, à le moderniser et à l'adapter aux normes et au niveau de service contemporain offert par les Maisons de la culture. Ce programme vise également à rendre les espaces plus ouverts sur le quartier, accessibles, à aménager des espaces extérieurs invitants et à améliorer l'expérience de l'utilisateur. Plus spécifiquement, les projets de mise à niveau des Maisons de la culture impliquent généralement une amélioration de la visibilité de l'entrée, un décloisonnement et une transparence des espaces pour former des lieux dynamiques et vivants, un réaménagement des accès avec intégration de végétaux et de mobilier, des interventions dans le foyer et une nouvelle conception de la signalétique.

Les projets du Programme seront équitables et inclusifs afin de permettre la pleine participation de chacun à la vie culturelle, peu importe le genre, l'âge, la langue, l'origine ou les limitations fonctionnelles. Les lieux seront universellement accessibles à toutes et à tous.

Ce Programme s'inscrit dans les projets et les programmes généraux de la Ville. Le cadre de gouvernance déjà établi pour le Portefeuille des équipements culturels dont fait partie le programme RAC (Rénovation, Agrandissement et Construction de bibliothèques) et le programme RFID (implantation de la technologie « Radio Frequency Identification » dans les bibliothèques) intégrera également le Programme de mise à niveau des Maisons de la culture. Cette structure vise le travail collaboratif transversal, la prise de décisions efficace et concertée sur les différents aspects des programmes afin de favoriser la réalisation rapide, uniforme et coordonnée des projets.

Dans le cadre du programme de mise à niveau des maisons de la culture, douze (12) maisons de la culture feront l'objet de travaux.

Le Service de la culture de la Ville-centre offre de prendre en charge la gestion globale du projet. Plus précisément l'offre de services comprend les éléments suivants:

- Planifier les différentes étapes pour l'atteinte des livrables;
- Assurer que le projet respecte les orientations du programme;
- Définir les rôles et responsabilités des membres de l'équipe projet (voir le Guide pour le programme de mise à niveau des Maisons de la culture);
- Coordonner le cheminement du projet (échancier, livrables, budget, qualité, cohérence et continuité d'étape en étape) ainsi que l'équipe projet, les professionnels et l'entrepreneur dans le respect du budget et de l'échancier en collaboration, le Service de la gestion et de la planification immobilière et en concertation avec les arrondissements.

JUSTIFICATION

Le Programme de mise à niveau des Maisons de la culture permet de déployer une offre de services aux objectifs communs et d'améliorer l'expérience culturelle des usagers. En vertu de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la ville centre ne peut pas accorder de contrats ou utiliser ses services pour intervenir sur des bâtiments relevant des arrondissements. Un des moyens de le faire est de suivre les dispositions de l'article 85 selon lesquelles le conseil municipal doit adopter une résolution afin d'offrir ses services aux arrondissements. Conséquemment, selon ledit article, chacun des arrondissements visés doit accepter l'offre par résolution de leur conseil d'arrondissement. Ainsi, l'arrondissement de Lachine souhaite accepter l'offre de services et mandater le Service de la culture de la Ville-centre par résolution du conseil d'arrondissement pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine qui est en cours de planification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine prévoit un partage des coûts de 75 % par le Service de la culture de la Ville-centre et de 25 % par l'arrondissement de Lachine pour les phases de planification et d'exécution et l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine prévoit un partage des coûts de 60 % par le Service de la culture de la Ville-centre et de 40 % par l'arrondissement de Lachine pour les équipements. Les fonds requis par le Service de la culture sont déjà planifiés au Plan décennal d'immobilisation (PDI) 2024-2033. (# Investi 38160)
L'arrondissement de Lachine s'engage à financer sa part selon les modalités établies.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion ainsi qu'en accessibilité universelle.

Le projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine répond aux priorités 8, 9, 15 et 19 du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine permettra spécifiquement de répondre aux objectifs suivants :

- Offrir à la population des installations et une architecture de qualité, accessibles universellement, intégrant des principes de développement durable et d'analyse différenciée selon les sexes (ADS+);
- Créer un vrai milieu de vie « tiers lieu », inspirant, accueillant et ouvert; un lieu de rencontre et de convergence des citoyens favorisant les découvertes culturelles, les pratiques créatives et le partage des savoirs;
- Favoriser les activités de médiation culturelle dans une perspective d'inclusion, de valorisation de la diversité, d'équité, de transmission des arts, de partage des savoirs et de développement de talents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place au moment opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet de mise à niveau de l'Entrepôt-maison de la culture de Lachine :

2025 : PFT (programme fonctionnel et technique);
2026-2027 : Plans et devis;
2027-2028 : Exécution des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal GAGNE, Service de la culture
Stéphanie ROSE, Service de la culture

Lecture :

Stéphanie ROSE, 19 novembre 2024

Chantal GAGNE, 15 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée S ASSELIN
chef(fe) de section - arts de la scene (arr.
lachine)

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice Culture, sport, loisirs et
développement social

Le : 2024-11-15



Dossier # : 1247131005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les frais de participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et autorisation de dépense jusqu'à 2 500 \$, taxes incluses

D'approuver les frais de participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 2 500 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-25 10:42

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247131005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les frais de participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et autorisation de dépense jusqu'à 2 500 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Il est d'intérêt que les élus de l'arrondissement de Lachine participent à certains événements de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL (CCOIM) afin d'assurer une représentation auprès de divers organismes et d'entretenir des relations d'affaires pour la vitalité de l'arrondissement dans des mandats dévolus à leur statut d'élus. Cependant, conformément à l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, ce type de participation doit recevoir, dans certains cas, une autorisation préalable du conseil : [« Article 25](#)

Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0276 - 2023-11-06 (1237131010)

Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et autorisation de dépense jusqu'à 2 500 \$, taxes incluses

2023-02-06 - CA23 19 0018 (1237131003)

Participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 8 janvier au 31 décembre 2023 et autorisation de dépense jusqu'à 2 500 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Les activités offertes par LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL incluent notamment :

- une série de conférences à travers l'année avec des invités de grande renommée;

- des tables de discussions sur divers enjeux de proximité;
- des galas et reconnaissances d'initiatives locales;
- tournoi de golf et diverses activités de réseautage.

JUSTIFICATION

La présence de la mairesse à ces activités, accompagnée au besoin d'un ou de plusieurs autres membres du conseil, assure que l'arrondissement est partie prenante aux enjeux touchant l'activité économique et les enjeux sociaux en découlant sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant initial de 2 500 \$, taxes incluses, sera réservé pour le paiement des activités auxquelles pourront s'inscrire la mairesse et les autres membres du conseil, au besoin. Ce montant pourra être revu en fonction de la participation réelle et sera financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-13

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1241633007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement du personnel pour la période du 22 octobre au 20 novembre 2024

De recevoir la liste de mouvement du personnel pour la période du 22 octobre au 20 novembre 2024, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-22 10:48

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1241633007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement du personnel pour la période du 22 octobre au 20 novembre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement de Lachine procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA24 19 0303 - 2024-11-04 (1245094003)**

Reddition de compte - Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du pour la période du 26 septembre au 21 octobre 2024

CA24 19 0269 - 2024-10-07 (1245094002)

Reddition de compte - Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du pour la période du 21 août au 25 septembre 2024

DESCRIPTION

La liste en pièce jointe informe le conseil d'arrondissement des mouvements du personnel de l'arrondissement pour la période du 22 octobre au 20 novembre 2024 le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée PAQUETTE
Technicienne en ressources humaines
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines et des
Communications

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-21

Annie AUDETTE
Chef(fe) de division - partenaires d'affaires
des ressources humaines



Dossier # : 1247865012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2024

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-28 16:27

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247865012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2024

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002), ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement (BF) et au budget décennal d'immobilisation (PDI).

Le fonctionnaire ou l'employé qui accorde une autorisation de dépenses l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0304 - 2024-11-04 (1247865011)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024

CA24 19 0270 - 2024-10-07 (1247865009)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour les mois de juillet et août 2024

CA24 19 0245 - 2024-09-03 (1247865008)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre (4) listes pour approbation, soit une liste des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande,

une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois d'octobre 2024.

Bons de commande : tous les achats faits par un bon de commande pendant le mois d'octobre 2024.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois d'octobre 2024.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$ pour lesquels aucun bon de commande n'a été émis. Cependant, certaines exceptions doivent être mentionnées :

- Achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- Paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- Cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement;
- Contributions financières.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 octobre 2024. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Ha NGUYEN
Conseillère en gestion des ressources
financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Sincheng PHOU
Cheffe de division-Ressources financières et
matérielles

Le : 2024-11-26



Dossier # : 1244776009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption sans changement - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2025 (T-25-01)

D'adopter le *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2025* (T-25-01).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-10-22 16:37

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244776009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption sans changement - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2025 (T-25-01)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2025, le conseil d'arrondissement de Lachine doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements en termes d'entretien et de propreté du territoire pour l'exercice financier de 2025 au montant de 54,12 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2024-10-07 - CA24 19 0282 (1244776007)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

2023 -11-08 - CA23 19 0285 (1234776004)

Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2024* (T-24-01)

2023-10-02 - CA23 19 0242 (1234776003)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2024

DESCRIPTION

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement de Lachine. Afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex., mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation, etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2025, ce montant sera augmenté de 1,58 \$ par rapport à 2024 et s'établira à 54,12 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 331 500 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2025 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 25 octobre 2024 : avis public annonçant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement;

- Le 04 novembre 2024 : avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- Le 22 novembre 2024 : avis public annonçant l'adoption du règlement;
- Le 02 décembre 2024 : adoption du règlement;
- L'avis public sera publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine suite à l'adoption, par le conseil d'arrondissement, du présent règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HAMEL, Service des finances et de l'évaluation foncière
Pulkit KANTAWALA, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sincheng PHOU
Cheffe de division - Ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-18

Ann TREMBLAY
Directrice des services administratifs et
projets urbains



Dossier # : 1244776008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption sans changement - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025 (T-25-02)

D'adopter le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025* (T-25-02).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-10-22 16:36

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244776008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption sans changement - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025 (T-25-02)

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2025, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2024-10-02 - CA23 19 0283 (1244776007)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

2023-11-08 - CA23 19 0286 (1234776005)

Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024* (T-24-02)

2023-10-02 - CA23 19 0242 (1234776003)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2024

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2025 par la Ville centre afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement de Lachine se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0437 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2025 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 4 523 700 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2025 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 25 octobre 2024 : avis public annonçant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement;

- Le 04 novembre 2024 : avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- Le 22 novembre 2024 : avis public annonçant l'adoption du règlement;
- Le 02 décembre 2024 : adoption du règlement;
- L'avis public sera publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine suite à l'adoption, par le conseil d'arrondissement, du présent règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HAMEL, Service des finances et de l'évaluation foncière
Pulkit KANTAWALA, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sincheng PHOU
Cheffe de division - Ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice des services administratifs et
projets urbains

Le : 2024-10-18



Dossier # : 1247131003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption avec changement - Règlement numéro RCA25-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation

D'adopter avec changement le règlement numéro RCA25-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-25 10:42

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1247131003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption avec changement - Règlement numéro RCA25-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que les taux de cotisation finaux n'ont pu être établis avant l'avis de motion, le règlement comportant les taux finaux fait l'objet d'un sommaire addenda entre l'avis de motion et l'adoption.

Lors du dépôt du projet de règlement à la séance du 4 novembre 2024, l'établissement des taux de cotisation finaux par le Service des finances n'était pas complétée. Des taux provisoires avaient alors été indiqués au projet de règlement. Les taux de cotisation finaux sont maintenant établis. Une modification à l'article 3 du projet de règlement est donc nécessaire afin de refléter les taux finaux.

Dépôt initial du projet de règlement le 4 novembre 2024	Dépôt avec changement du projet de règlement le 2 décembre 2024
Point 3. Aux fins de ce budget, il est imposé à tout membre de cette société qui occupe ou tient un établissement d'entreprise une cotisation au taux de 0,370421 \$ le pied carré, multiplié par la superficie de cet établissement.	Point 3. Aux fins de ce budget, il est imposé à tout membre de cette société qui occupe ou tient un établissement d'entreprise une cotisation au taux de 0,417735 \$ le pied carré, multiplié par la superficie de cet établissement

Le règlement comportant les taux finaux est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques dans le présent sommaire addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1247131003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption sans changement - Règlement numéro RCA25-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. Cet article s'applique aux SDC créées en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , (RLRQ, c. C-11.4) (la "Charte"), telle que la SDC der la rue Notre-Dame à Lachine, en vertu de l'article 79.8 de l'annexe C de la Charte.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 mars 2023, le *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003).

L'article 458.25 de la *Loi des cités et villes* (RLRQ, c. C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. . L'article 458.27 précise que le conseil d'arrondissement peut approuver ce budget, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Dans cette optique et lors de l'assemblée générale de la Société de développement commercial (SDC) de la rue Notre-Dame à Lachine du 10 septembre 2024, les membres ont adopté à l'unanimité le budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2025. Le conseil d'arrondissement de Lachine doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2025, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation pour finalement la remettre à la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0329 - 2023-12-04 (1237131008)

Adoption - *Règlement numéro RCA24-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation*

DESCRIPTION

L'assemblée générale du budget de la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine a, le 10 septembre 2024, adopté une résolution fixant son budget se terminant le 31 décembre 2025 à 296 500\$. Afin d'atteindre cet objectif financier, la SDC demande à la Ville de Montréal de percevoir la somme de 100 000\$ en cotisation auprès des membres. La SDC rue Notre-Dame à de Lachine utilise comme base de cotisation la superficie du local commercial avec un minimum et un maximum.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et ville*, (R.L.R.Q., c. C-19), et des articles 41 et 42 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003), la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine a tenu une assemblée générale du budget, le 10 septembre 2024. Au cours de cette assemblée, les membres présents et votants ont adopté un budget pour l'année 2024. La résolution est disponible en pièce jointe au présent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévoit des revenus totaux de 296 500 \$ et des cotisation des membres de 100 000\$. La cotisation minimale est de 550\$ et la cotisation maximale de 1600\$. Le service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC pour l'année 2025. Les taux sont provisoires et les taux finaux seront inclus à un sommaire addenda pour l'adoption du règlement une fois qu'ils auront été déterminés par le service des finances.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2024, le budget 2025 de la SDC rue Notre-Dame de l'arrondissement de Lachine et de son règlement, le conseil d'arrondissement priverait la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine de ses revenus anticipés pour l'année 2025. Un tel défaut aurait pour effet de rendre celle-ci inopérante en 2025 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : 4 novembre 2024;
Adoption du règlement : 2 décembre 2024;

Suite à l'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement il y aura parution de l'avis public, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-09-23



Dossier # : 1246739003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption avec changement - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)

D'adopter avec changement le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-26 08:23

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1246739003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption avec changement - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)

CONTENU**CONTEXTE**

Les modifications suivantes ont été apportées au projet de Règlement déposé depuis l'avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024, soit :

- Article 2.4 - Réduction des tarifs en matière d'urbanisme

Le conseil d'arrondissement est autorisé, par ordonnance, à accorder une réduction partielle ou totale des tarifs relatifs aux compétences d'urbanisme de l'arrondissement. Cette réduction s'applique aux demandes déposées par des organismes à but non lucratif visant des projets relatifs à des immeubles de logements sociaux ou communautaires.

- Article 6.3 - Frais pour l'occupation temporaire du domaine public

Cet article est modifié afin de répondre à une demande de la Ville centre. Désormais, les frais pour l'occupation temporaire du domaine public, à des fins de terrasses situées partiellement ou complètement sur le domaine public, incluront les taxes applicables.

Le Règlement modifié se trouve en pièce jointe addenda du présent sommaire addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
agent(e) de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1246739003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption sans changement - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2023-12-04 - CA23 19 0331 (1236739003)**

Adoption - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024* (RCA24-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

2023-10-02 - CA23 19 0242 (1234776003)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2024

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2024 sont reconduits en 2025. Les principales modifications sont indiquées en rouge dans le document intitulé RCA25-19001_Tarification 2025 vs 2024_rouge, annexé en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Lachine.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution de l'avis public sur le portail de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : séance du 4 novembre 2024;

Adoption du règlement : séance du 2 décembre 2024;

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine;

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-10-25



Dossier # : 1247626006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001), l'ordonnance OCA25-RCA25-19001-01, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis, du 10 janvier au 19 décembre 2025

D'édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), l'ordonnance OCA25-RCA25-19001-01, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 10 janvier au 11 avril 2025 et du 22 août au 19 décembre 2025.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-22 10:48

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247626006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001), l'ordonnance OCA25-RCA25-19001-01, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis, du 10 janvier au 19 décembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Les employés col bleus de l'arrondissement de Lachine ont déposé une demande auprès de la direction de l'arrondissement de Lachine afin d'obtenir une gratuité pour la pratique de hockey à l'aréna Pierre « Pete » Morin. La demande de gratuité est pour 90 minutes, chaque vendredi de 11 h à 12 h 30, pour un total de 32 semaines durant la saison d'ouverture de l'aréna entre le 10 janvier 2025 et le 19 décembre 2025, plus précisément du 10 janvier au 11 avril 2025 et du 22 août au 19 décembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0192 - 2024-07-02 (1247626002)

Édiction, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024* (RCA24-19001) de l'ordonnance OCA24-RCA24-19001-005, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024

CA23 19 0110 - 2023-05-01 (1237626002)

Édiction, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023* (RCA23-19001), de l'ordonnance accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace des employés de l'arrondissement de Lachine

CA22 19 0235 - 2022-10-04 (1227626005)

Approbation de la gratuité d'utilisation pour les employés de l'arrondissement de Lachine de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace, pour la période du 7 octobre 2022 au 31 mars 2023, les vendredis de 11 h 00 à 12 h 30

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine se prévaut du droit d'édicter une ordonnance prévu à l'article

2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) pour accorder la réduction totale du tarif horaire énoncé à l'article 10.1 de ce règlement pour la location de l'aréna Pierre « Pete » Morin afin que le personnel de l'arrondissement de Lachine puisse pratiquer le hockey sur glace les vendredis de 11 h à 12 h 30, à partir du 10 janvier 2025 jusqu'au 19 décembre 2025.

L'employé responsable de la demande est monsieur Yannick Chalifoux, qui soumettra avant le début de la saison, une liste des employés de Lachine qui joueront au hockey durant cette plage horaire réservée au personnel. Tout employé de l'arrondissement de Lachine intéressé à se joindre au groupe pourra le faire. Les places restantes pourront également être comblées au besoin par des employés des arrondissements limitrophes, qui ont également des groupes de hockey organisés pour les employés.

JUSTIFICATION

L'édition de cette ordonnance qui autorise cette demande venant du personnel de pratiquer de l'activité physique dans les installations sportives de l'arrondissement à titre gratuit aura un effet positif sur la santé mentale et physique des employés. De plus, ceci agira comme un levier mobilisateur pour le personnel et aidera à renforcer le sentiment d'appartenance chez les employés.

Les demandes de location de glace sont minimales en journée, la pratique de hockey des employés n'aura donc aucune incidence sur la programmation de l'aréna. Il a été convenu que lorsque l'aréna accueille des tournois, des programmations spéciales durant la période des Fêtes ou pour tout besoin de glace des partenaires de l'arrondissement, la réservation des employés serait annulée ou pourrait être réduite à soixante (60) minutes, si requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'article 10.1 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice 2025* (RCA25-19001) établit le tarif horaire de la location de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la saison automne, hiver et printemps à 175 \$ / heure, plus les taxes (201,21 \$). La valeur du prêt de glace pour 2025, selon les tarifs du *Règlement sur la tarification pour l'exercice 2025*, est de 6 428,72 \$ taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne, auprès de l'ensemble du personnel de l'arrondissement de Lachine est souhaitable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 avec la publication de l'avis public et l'entrée en vigueur du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois, règlements et aux politiques et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section -
sports_loisirs_developpement social
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-12

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1246901009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA24-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2024) et RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) des ordonnances pour la tenue du Marché de Noël, de 11 h à 16 h, les trois premières fins de semaine de décembre 2024

D'autoriser la tenue du *Marché de Noël* organisé par la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine, de 11 h à 16 h, les samedis et dimanches 7,8, puis 14,15 et 21 et 22 décembre 2024;

D'édicter les ordonnances suivantes en vue de la tenue de ces activités festives :

- Ordonnance OCA24-RCA09-19002-007 en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 modifiant le Règlement portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002) afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics* autorisant l'utilisation du Marché public aux dates et heures indiquées, incluant le montage et démontage de 9 h 30 à 17 h;
- Ordonnance OCA24-RCA24-19001-010 en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)* accordant la gratuité pour l'utilisation du Marché public aux dates et heures indiquées; et
- Ordonnance OCA24-RCA24-19004-008 en vertu de l'article 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* autorisant l'émission de bruit pouvant être perturbateurs et la vente de produits aux dates et heures indiquées.

Signé par Andre HAMEL Le 2024-11-22 12:10

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1246901009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA24-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2024) et RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) des ordonnances pour la tenue du Marché de Noël, de 11 h à 16 h, les trois premières fins de semaine de décembre 2024

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement. La tenue de ces événements publics ou spéciaux implique l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc ou des trottoirs, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de sons, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux, tout comme de temps à autre la fermeture de rues. Toutes ces activités et utilisations sont gouvernées par la réglementation municipale de l'arrondissement à laquelle tous, autant les personnes physiques que les personnes morales à but lucratif ou sans but lucratif, les institutions ou l'administration municipale sont tenues de respecter et se conformer. Cependant, la réglementation permet d'autoriser, pour une durée, aux conditions et modalités déterminées par le conseil, de déroger à cette réglementation par ordonnance édictée par le conseil d'arrondissement séance tenante.

Ainsi, le Marché de Noël organisé par la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine, les samedis et dimanches 7,8, puis 14,15 et 21 et 22 décembre 2024 nécessite ce type d'autorisations par ordonnances afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Les ordonnances édictées le sont en vertu de :

- L'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002)* afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics;
- l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)*;
- l'article 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0311 - 2024-04-11 (1246901007)

Édicter, en vertu des *Règlements R-2404-15 (Circulation)*, RCA09-19002-01 (Occupation

temporaire du domaine public), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) des ordonnances pour la tenue de cet événement public du mois de novembre 2024

CA19 0246 - 2024-10-07 (1246901004)

Édiction, en vertu des *Règlements R-2404-15* (Circulation), *RCA09-19002-01* (Occupation temporaire du domaine public), *RCA24-19004* et *RCA24-19004-01* (Nuisances) des ordonnances pour la tenue des événements publics ou spéciaux de septembre et octobre 2024

CA24 19 0213 - 2024-08-05 (1246901003)

Édiction, en vertu du *Règlement RCA24-19004-01* (Nuisances) des ordonnances pour la tenue des événements publics du Carrefour jeunesse emploi, le 21 août 2024 et du Carrefour d'entraide Lachine, le 31 août 2024

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Lachine sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, culturelle et civique. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place, d'un parc ou trottoir, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

La Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine souhaite réaliser un marché de Noël, les samedis et dimanches 7,8, puis 14,15, et 21 et 22 décembre 2024 qui nécessite ce type d'autorisations par ordonnances afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Les ordonnances édictées le sont en vertu de :

- L'occupation du domaine public (Ordonnance OCA24-RCA09-19002-007);
- l'émission de bruits pouvant être perturbateurs (Ordonnance OCA24-RCA24-19004-008);
- lève les tarifs pour l'utilisation du domaine public (Ordonnance OCA24-RCA24-19001-010).

JUSTIFICATION

La présentation d'événements publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, des autorisations par ordonnances du conseil d'arrondissement sont nécessaires puisque ces événements impliquent l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc ou des trottoirs, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de sons, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux, tout comme de temps à autre la fermeture de rues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ordonnance OCA24-RCA24-19001-010 lève le tarif pour l'occupation du domaine public.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'arrondissement assurant ainsi leur entrée en vigueur et l'information auprès des résidentes et résidents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les autorisations accordées par ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement, en séance tenante, entrent en vigueur dès leur publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois et règlements en vigueur, aux politiques et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEIToyan
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CSLDS

Le : 2024-11-20



Dossier # : 1249399046

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade arrière pour l'immeuble situé au 795, avenue George-V

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 22 avril 2024, accompagnant une demande de permis de transformation de la façade arrière de l'immeuble situé au 795, avenue George-V;

D'accorder le permis de transformation d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-25 10:41

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249399046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade arrière pour l'immeuble situé au 795, avenue George-V

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à procéder à des travaux de mise aux normes du bâtiment principal qui consiste à l'aménagement de nouvelles portes d'issue faisant face à l'autoroute 20.

Les travaux comprennent l'ajout de 4 nouvelles sorties avec porte en acier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2024, en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2024-11-20



Dossier # : 1249399047

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation (portes et fenêtres) pour l'immeuble situé au 410, 45^e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 21 août, du 12 octobre et du 26 novembre 2024, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé au 410, 45^e Avenue.

D'accorder le permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-29 10:39

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1249399047**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation (portes et fenêtres) pour l'immeuble situé au 410, 45e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation des façades qui consiste au remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres (coulissantes et/ou à guillotine) des façades existantes par des fenêtres de modèle à battant de type hybride (aluminium/pvc), couleur noire en façade avant et blanche en façade latérale droite et arrière. La porte d'entrée en façade avant sera en aluminium de couleur noire, avec vitrage.

Enfin, il y a l'agrandissement d'une ouverture en façade arrière de manière à installer une porte patio et retirer une porte fenêtre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

- Améliorer l'esthétique des façades, en ayant une fenestration de couleur noire en façade avant, tel que le bâtiment jumelé voisin.
- La requérante compte déposer une seconde demande concernant la galerie en façade arrière qui donnera accès à une nouvelle porte patio.

Suite à l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de conditionner la demande en optant pour le choix de couleur noire pour l'ensemble des façades, la propriétaire demande au conseil de revoir la recommandation du CCU afin de respecter la demande initiale.

JUSTIFICATION

Recommandation défavorable des membres du CCU, concernant le fait que la couleur des portes et fenêtres ne soient pas uniformes sur toutes les façades. Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2024, en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2024-11-28



Dossier # : 1248073023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2025

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-29 09:20

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248073023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement. Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*

(RLRQ, c. C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse, lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA24 19 0258 - 2024-09-03 (1248073011)**

Désignation de la conseillère Vicki Grondin comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024

CA24 19 0203 - 2024-07-02 (1248073009)

Désignation de la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024

CA24 19 0062 - 2024-03-11 (1248073001)

Désignation du conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024

CA23 19 0342 - 2023-12-04 (1238073002)

Désignation de la conseillère Vicki Grondin comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

DESCRIPTION

L'objectif du présent dossier est de garantir la continuité du fonctionnement de l'arrondissement en cas d'absence de la mairesse ou de son incapacité à exercer ses fonctions. La désignation d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant permettra d'assurer une gestion efficace des affaires municipales et de maintenir la stabilité administrative au sein de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La désignation d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant est une mesure essentielle pour prévoir les situations où la mairesse est absente du territoire de la municipalité ou empêchée de remplir ses devoirs de sa charge. Cette disposition légale vise à garantir la continuité des services municipaux, à maintenir la prise de décisions locales et à répondre aux besoins de la population de l'arrondissement, même en l'absence de la mairesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de la mairesse, la mairesse suppléante ou le maire suppléant pourra exercer les pouvoirs et les responsabilités inhérents à cette fonction. Il ou elle sera ainsi en mesure de prendre les décisions nécessaires, de représenter l'arrondissement lors de réunions et d'assurer la gestion quotidienne des affaires municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-04

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1248073022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires mise à jour annuelle pour les conseillers d'arrondissements de Lachine

De prendre acte du dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, madame Michèle Flannery et madame Micheline Rouleau, ainsi que du conseiller d'arrondissement monsieur Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-11-28 15:03

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248073022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires mise à jour annuelle pour les conseillers d'arrondissements de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 novembre 2021 ont eu lieu les élections municipales où mesdames Michèle Flannery et Micheline Rouleau, ainsi que monsieur Younes Boukala ont été élus conseiller/ères d'arrondissement de Lachine.

L'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) (L.E.R.M.) énonce l'obligation pour chaque membre du conseil de déposer annuellement une déclaration mise à jour devant le conseil, dans les 60 jours suivant l'anniversaire de la proclamation de son élection. En cas de modifications significatives à sa déclaration en cours d'année, le membre est tenu d'en aviser par écrit le greffier dans les 60 jours suivant le changement (art. 360.1 L.E.R.M).

La secrétaire d'arrondissement atteste avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants :

Michèle Flannery
Micheline Rouleau
Younes Boukala

Quant aux conseillers de la Ville, ils sont tenus de déposer leurs déclarations au Conseil de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0343 - 2023-12-04 (1238073006)

Dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, madame Michèle Flannery et madame Micheline Rouleau, ainsi que du conseiller d'arrondissement monsieur Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine.

CA22 19 0321 - 2022-12-05 (1227871006)

Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

DESCRIPTION

Cette déclaration écrite doit mentionner l'existence des intérêts pécuniaires détenus par le

membre du conseil dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité. Elle doit également inclure les intérêts dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises qui pourraient être parties à des marchés avec la municipalité ou tout organisme municipal auquel le membre appartient.

La déclaration détaille également les emplois et les postes d'administrateur occupés par le membre du conseil, ainsi que l'existence des emprunts contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers, ou accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, lorsque le solde en principal et en intérêts excède 2 000 \$.

Il est à noter que la déclaration ne divulgue pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle n'aborde pas non plus l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou tout autre organisme public.

JUSTIFICATION

Le dépôt au Conseil des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement de Lachine est obligatoire suivant la L.E.R.M., (articles 357 à 363)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où il fait défaut de déposer la déclaration dans le délai fixé, le membre du conseil n'a plus le droit, à compter du 10^e jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que la déclaration n'a pas été déposée, d'assister en tant que tel aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions, ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autre conseil, comité, commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-04

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement